

	Département de l'Isère République française		Envoyé en préfecture le 13/12/2025 Reçu en préfecture le 13/12/2025 Publié le 15/12/2025 ID : 038-213801145-20251204-202565-DE
	N° 2025 - 65	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
04/12/2025	Avenant au contrat de bail de location Logement communal sis au 11 ter Rue de la Convention Montant du loyer au 1^{er} janvier 2026		

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 28/11/2025 par messagerie.

Présents : AIME Jean- Claude. CHORON Vincent. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENINCK Bruno. DULONG Aurélie. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DEYRIEUX Caroline (arrivée à 21h00). BARREL Natacha (arrivée à 21h02).

Excusée : DUGUA Véronique.

Absent : MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'avenant à annexer au contrat de bail de location signé avec la future locataire du logement communal sis au 11 ter Rue de la Convention, qui fixe le loyer défini précédemment ce jour par délibération.

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur celui-ci.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération prise ce jour fixant le loyer du logement communal sis au 11 ter Rue de la Convention,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'avenant au contrat de bail de location signé avec la future locataire
- **Dit** qu'un exemplaire restera annexé à al présente
- **Charge** M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la future locataire
- **Autorise** M. le Maire à signer cet avenant et tout autre document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,

A Clonas sur Varèze, le 5 décembre 2025,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Sylvie LEMAITRE

AVENANT AU CONTRAT DE BAIL DE LOCATION

Délibération n° 2025-65 du 4 décembre 2025

I. Désignation des parties

Le présent avenant est conclu entre les soussignés :

[dénomination du bailleur / domicile ou siège social / qualité du bailleur (personne morale) désigné (s) ci-après « **le bailleur** » ;

Et

[nom et prénom du ou des locataires / adresse désigné (s) ci-après « **le locataire** » ;

Il a été convenu ce qui suit :

II. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de fixer le loyer du logement communal sis au 11 ter Rue de la Convention, puisque les travaux de rénovation effectués par la future locataire sont terminés, que le changement des radiateurs à la charge de la commune a été réalisé et que la locataire a l'intention de rentrer dans le logement fin décembre 2025.

III. Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2026.

IV. Montant du loyer

Le loyer est fixé à 576 € 86 (*cent soixante seize euros et quatre-vingt-six cents*) par délibération n° 2025-64 en date du 4 décembre 2025.

V. Autres articles du contrat de bail de location

Tous les autres articles demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux dont un est remis à la locataire.

A Clonas sur Varèze, le

Signature du bailleur

Signature de la locataire